



Arras, le 1<sup>er</sup> mars 2019

## Élection municipale complémentaire dans la commune de NIELLES-LES-CALAIS

### (Arrondissement de Calais)

Les électeurs de la commune de NIELLES-LES-CALAIS sont convoqués le **dimanche 31 mars 2019** et, en cas de second tour, le **dimanche 7 avril 2019**, en vue d'élire deux conseillers municipaux.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Calais (Bureau de la réglementation et des libertés publiques) – Esplanade Jacques Vendroux – 62100 CALAIS :

Du jeudi 7 mars 2019 au jeudi 14 mars 2019 inclus  
de 9h à 11h45 et de 14h30 à 18h (sauf samedi et dimanche).